



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1862  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA SIGNALISATION  
(SECTEURS SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL ET BÉCANCOUR)**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 13 avril 2026, le règlement numéro 1862 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y ajouter des panneaux « Arrêt » sur l'avenue des Héméocalles et y réduire la limite de vitesse sur un tronçon de l'avenue Nicolas-Perrot (Secteurs Sainte-Angèle-de-Laval et Bécancour) ».**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 15 avril 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville